

Note d'information

Rapport : Note d'information sur les enjeux relevés dans le Bilan du CMFC – Pauvreté des enfants

Auteur : Andrew Leyland, Politiques en matière de santé et Relations gouvernementales, CMFC

Date de publication : 8 septembre 2014

Généralités et objectif :

Les enfants qui vivent dans la pauvreté sont plus à risque de souffrir de problèmes de santé. Le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) encourage le gouvernement à **soutenir l'élimination de la pauvreté des enfants d'ici 2020**. La Chambre des communes a appuyé à l'unanimité la fin de la pauvreté des enfants en 1989 et le CMFC demande que cette question soit remise à l'ordre du jour avec le même appui.

Le CMFC presse le gouvernement fédéral **d'établir une Stratégie nationale pour l'enfance** qui orienterait les programmes provinciaux vers l'établissement de normes nationales. La stratégie devrait : créer un mécanisme solide pour la collecte de données sur la santé des enfants et des jeunes, y compris dans des domaines importants comme le développement de la petite enfance et la santé mentale; fixer des normes en fonction des données recueillies; et fournir une direction et un appui appropriés afin de s'assurer que les professionnels de la santé de partout au pays ont les bons outils pour répondre aux objectifs fixés.

Les coûts de la garde des enfants sont un obstacle pour nombre de familles canadiennes. Nous pressons le gouvernement de **renouveler l'engagement fédéral/provincial/territorial de 2006 sur la garde d'enfants**, qui a été appuyé et signé par tous les premiers ministres.

Les enfants sont l'avenir du Canada et investir dans leur bien-être, c'est investir dans le bien-être de notre pays.

Résumé :

Mesure de la pauvreté

La pauvreté des enfants est normalement calculée comme un taux de pauvreté relative, qui est un indice comparatif interne (% des enfants de 0 à 17 ans qui vivent dans un foyer dont les revenus équivalents sont inférieurs à 50 % du revenu médian national). À bien des égards, il s'agit d'une mesure indirecte du degré d'inégalité du revenu et de la richesse dans une société. De manière plus générale, cette mesure montre la proportion d'enfants largement exclus des avantages et des opportunités que la majorité des enfants faisant partie de la société en question trouverait normaux. Certaines sources utilisent également « l'écart de pauvreté des enfants », qui mesure l'écart entre le seuil de pauvreté et le revenu médian des ménages vivant en dessous de ce seuil, en % du seuil de pauvreté.

Privation comparativement à la pauvreté relative

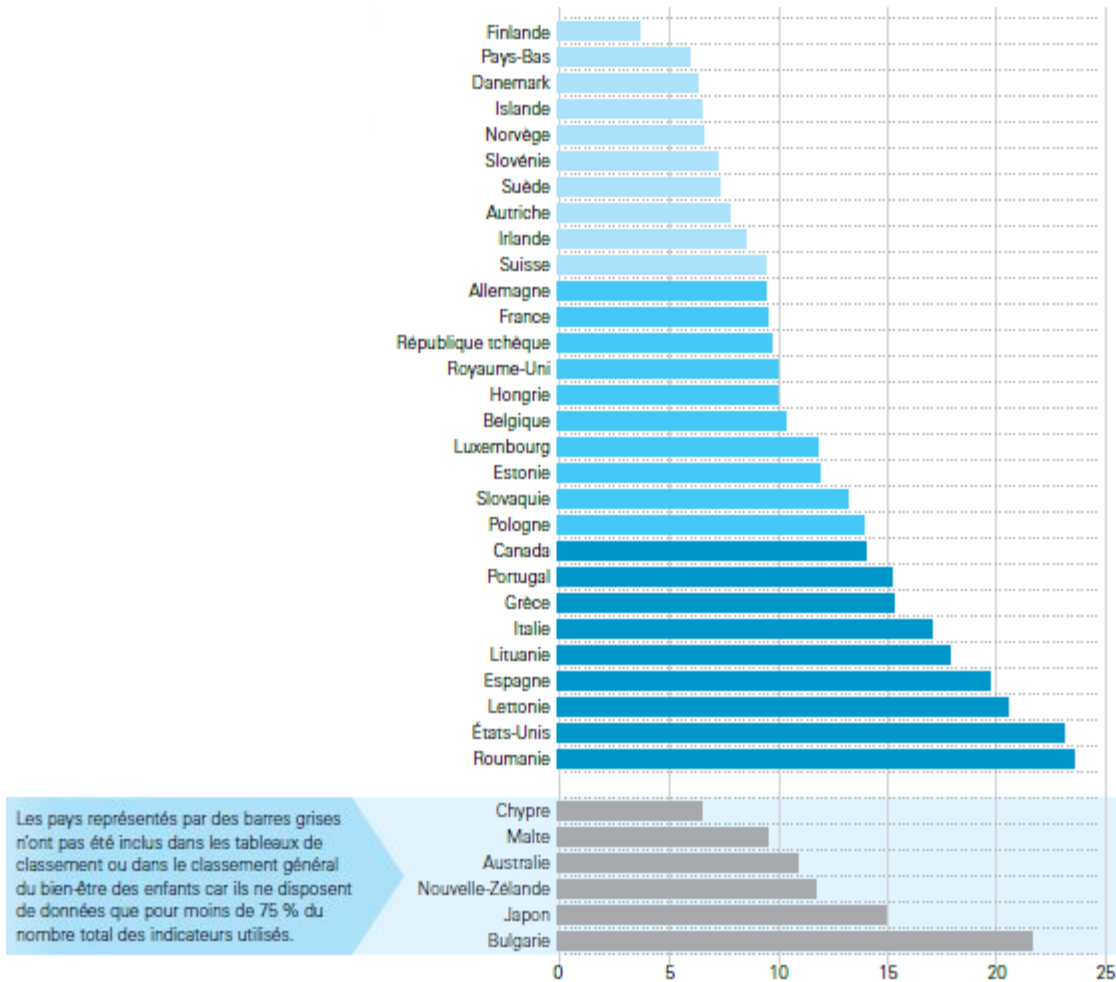
Au cours des dernières années, beaucoup de pays ont adopté l'indice de privation des enfants de l'UNICEF, qui mesure la privation matérielle pendant l'enfance (manque d'au moins deux biens essentiels dans une liste de 14 éléments, y compris : manger trois repas par jour, avoir des ressources financières pour participer à des voyages et à des manifestations scolaires et avoir deux paires de chaussures de la pointure appropriée) – [Voir la page 9 pour la liste complète](#). Une étude menée par l'Université d'Ottawa sur la privation des enfants en Ontario a indiqué que 11,7 % des enfants vivaient une privation matérielle (Notten 2013). Statistique Canada ne recueille et ne mesure pas de données sur la privation matérielle dans le recensement. Les taux de pauvreté des enfants varient beaucoup selon l'emplacement géographique et la race au Canada. Il faut noter que la moitié – 50 % – des personnes issues des Premières nations au Canada vit sous le seuil de la pauvreté. Ce nombre grimpe à 62 % au Manitoba et à 64 % en Saskatchewan (CCPA 2013).

Taux de pauvreté des enfants dans les pays de l'OCDE

La plus récente version du *Bilan Innocenti* de l'UNICEF, qui porte sur le bien-être et la pauvreté des enfants dans les pays riches, contient les données les plus récentes sur la pauvreté des enfants dans les pays de l'OCDE. Le Bilan No 11 a aussi permis la création d'un [tableau de bord interactif pratique](#) (en anglais seulement) qui montre comment les pays se classent au niveau de la santé et du bien-être sous forme de tableau et de carte. Le graphique ci-après illustre les taux de pauvreté relative des enfants :

Tableau 1.1a Taux de pauvreté relative des enfants

(% des enfants âgés de 0 à 17 ans vivant au sein de ménages dont les revenus sont inférieurs à 50 % du revenu médian national)



Source : *Bilan Innocenti No. 11, p. 7*

Exemples de pays qui connaissent du succès

La Commission européenne produit un site qui mesure les politiques visant le taux de chômage, les affaires sociales et l'inclusion sociale dans ses pays membres. Leurs [recommandations générales](#) sur la pauvreté des enfants de février 2013 (Document intitulé *Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité*) demandent aux pays de l'UE de :

- faciliter l'accès des parents au marché du travail et veiller à ce que le travail soit attrayant;
- améliorer l'accès à des services d'accueil et d'éducation de la petite enfance abordables;
- fournir une aide aux revenus adéquate, par exemple avec les allocations familiales, qui doivent avoir une fonction de redistribution entre les différentes catégories de revenus, tout en évitant les pièges de l'inactivité et la stigmatisation;

- améliorer l'accès à des services de qualité, essentiels pour l'avenir des enfants : favoriser l'accès à des services d'accueil et d'éducation de la petite enfance, y compris pour les enfants de moins de trois ans, éliminer la ségrégation scolaire et améliorer l'accès aux services sociaux, de santé et de logement;
- encourager les enfants à participer à des activités parascolaires ainsi qu'aux services et décisions les concernant tels que les services sociaux, l'éducation et les autres modèles de prise en charge.

L'approche de la Commission européenne met l'accent sur le fait que la pauvreté des enfants est un résultat direct de parents qui vivent dans la pauvreté.

La relation entre les transferts sociaux gouvernementaux et la pauvreté est bien établie. **Aucun pays de l'OCDE consacrant 10 % ou plus du PIB aux dépenses sociales, ainsi délimitées, ne présente un taux de pauvreté des enfants supérieur à 10 %. Et aucun pays consacrant moins de 5 % du PIB à de telles prestations ne présente un taux de pauvreté des enfants inférieur à 15 %. (UNICEF 2006)**

Voici quelques politiques d'intervention qui visent la pauvreté des enfants :

En [Norvège](#), le gouvernement et le conseil municipal de la ville d'Oslo ont créé un service de garderie gratuit pendant des heures fixes pour les enfants de 4 et 5 ans. On a démontré que cela améliore la performance des enfants lorsqu'ils atteignent leur dixième année d'études et réduit les taux de décrochage scolaire. Ils ont également fait un lien entre ce service et la participation à long terme des enfants d'immigrés sur le marché du travail, grâce à l'exposition à la langue et le développement de compétences linguistiques en garderie. Le gouvernement a également attribué une enveloppe budgétaire aux programmes d'activités parascolaires pour les enfants, peu importe la situation financière des parents, et pour aider les jeunes peu ou pas qualifiés à entrer sur le marché du travail.

La [Belgique](#) affecte des fonds à chaque municipalité afin de promouvoir la participation des jeunes dans des activités sociales et culturelles. Bruxelles offre également des subventions pour le logement et les conditions de vie grâce à une aide financière directe pour les parents, l'assistance éducative (comme les écoles de devoirs) ou l'aide pour répondre aux besoins en soins de santé (par exemple, pour couvrir les frais liés à des prothèses auditives ou à des lunettes).

En [Finlande](#), les transferts sociaux généraux comptent pour 20 % du revenu de tous les ménages. Les prestations aux familles avec des enfants comptent pour un 12 % additionnel dans leurs revenus, ce qui porte la portion totale des transferts à un tiers du revenu total des ménages. Les programmes de transfert de revenus de la Finlande sont très semblables à ceux des autres pays nordiques. Depuis 1990, tous les enfants de moins de trois ans ont accès à un programme universel de garderie. Ce programme a été élargi en 1996 pour inclure tous les enfants d'âge préscolaire.

Sources :

- Ministère des Affaires sociales et de la Santé, Finlande (2008). [Promoting Children's Welfare in the Nordic Countries](#)
- UNICEF, (2005). Bilan Innocenti No. 6, [La pauvreté des enfants dans les pays riches](#)
- UNICEF, (2013). Bilan Innocenti No. 11, [Le bien-être des enfants dans les pays riches](#)
- Commission européenne — [Emploi, affaires sociales et inclusion](#)
- Notten, Geranda (2013). [Child deprivation in Ontario: A \(less than perfect\) comparison with Europe](#). Working Paper. UNU-MERIT.
- David Macdonald et Daniel Wilson (2013). [Poverty or Prosperity: Indigenous Children in Canada](#). CCPA.



Pour de plus amples renseignements :

Andrew Leyland

Chercheur

Politiques en matière de santé et Relations gouvernementales

905 629-0900, poste 207

aleyland@cfpc.ca